



N°178/MP/ FA/MP/2021

A Carcassonne, le 19 novembre 2020

Procès-Verbal Comité Directeur du lundi 16 Novembre 2020

Par visio-conférence à partir de 19h00

Présents : Marc PALANQUES, Mathieu KHEDIMI, Marie MAIGNOT, Fabienne ALBERT, Xavier FABRE, Xavier VASSON, Jérôme ROUGE, Eric VERGNIOL, Daniel GUINGUET, Georges RAILLON, Jean-Claude NADAUD, Ester ROSEN.

Excusés représentés :

Excusés : Jacques JORDA, Christophe RUIDAVETS, Philippe ARCENS, Vincent BLERIOT

Absents : Romain BOUNIOL, Michel JOURDAN, Christian VALERO, Valérie DUMONTET, Jean-Christophe VERGEYNST, Régis OSMONT.

Le quorum est atteint.

Invités : Me OLIVER (commissaire aux comptes), Marie PUYAU (juriste), Jacques PLA (DTN)

Secrétaire de séance : Anne LHEUILLET

1) Approbation du PV du CODIR du 24 août 2020

Fabienne Albert propose le PV à l'approbation.

Le PV est voté à l'unanimité des membres présents.

2) Arrêté des comptes de la FFR XIII pour l'Assemblée Générale financière (Pièces : bilan compte de résultats au 30 juin 2020, budget prévisionnel saison 2020-2021

La trésorière commence par rappeler qu'il s'agit d'une année particulière. En effet, la pandémie de COVID-19 a eu de nombreux effets sur la FFR XIII, comme par exemple l'arrêt des championnats avant leur terme.

Le bilan au 30 juin 2020 laisse apparaître un excédent de 119 432 euros.



WWW.FFR13.FR



Le bilan est impacté par les aides COVID qui ont été versées aux clubs. Sans les aides COVID le bilan aurait été de 592 327 euros.

Les aides COVID ont été de 472 805 euros au total divisées en deux parties :

*une aide 114 915 euros a été versée aux clubs pour faire face aux conséquences de l'arrêt prématuré des activités lors de la saison 2019/2020.

*une aide de 357 890 euros a été versée aux clubs durant l'été 2020 pour les accompagner dans la préparation de la saison 2020/2021.

Le Président Marc Palanques précise que les aides COVID ayant été décidées par la Gouvernance actuelle, il était obligatoire de les comptabiliser sur le bilan de la saison 2019/2020 afin d'en assumer la pleine responsabilité et laisser ainsi une situation comptable la plus nette possible.

Marie Maignot trésorière de l'association passe à la présentation du bilan.

Elle annonce une baisse de l'actif immobilisé, lié aux dotations aux amortissements.

Au 30 juin 2020, la trésorerie disponible est 1 221 014 euros, cette trésorerie comprenant le PGE (prêt garanti par l'Etat.)

Elle préconise que la Fédération Française de Rugby à XIII rembourse le PGE à sa date anniversaire.

Le bilan actif au 30 juin 2020 est de 2 276 054 euros.

Le total du passif est égal au total actif soit 2 276 054 Euros.

Le fond associatif est de 1 255 500 euros.

L'augmentation de la dette auprès des établissements de crédit sur la saison 2019/2020 est lié au PGE. Mais les finances de la Fédération permettent de rembourser ce prêt à sa date anniversaire.

La dette fiscale de l'association est stable et apurée.

La structure financière de l'association est stable.

Bref historique :

Lors de notre arrivée à la Gouvernance le 2 juillet 2016, le bilan présentait des pertes d'un montant de -204 275 €.

Une trésorerie de 226 656 €, avec des dettes constatées de 491 000 € soit une insuffisance de trésorerie de -265 000 €.



WWW.FFR13.FR



Du fait de cette situation, le Commissaire Aux Comptes M. Oliver avait lancé une procédure d'alerte de niveau 1 dès sa nomination.

Dès la première saison grâce notamment à l'ensemble des mesures mises en place on constate une progression du résultat de + 190 305 € par rapport à l'exercice précédent malgré un coût de restructuration du personnel de 81 354 €.

Les trois saisons suivantes présentent toutes des résultats excédentaires :

2018 : Bénéfice de 435 038 €, **2019** : bénéfice de 186 127 €, **2020** : bénéfice de 119 432 €.

Au final, de par sa gestion, la Gouvernance actuelle peut se prévaloir d'avoir à son actif les quatre meilleurs bilans de ces quinze dernières années, pour un bénéfice net cumulé de 1 403 807 € soit 931 002 € après versement des aides COVID de 472 805€.

Au-delà de ces résultats bilan, Marie Maignot précise que :

Les capitaux propres sont passées de 174 455 € au 2/07/2016 à 1 255 500 € au 30/06/20.

La trésorerie est passée de 226 656 € au 2/07/2016 à 1 021 014 € une fois le PGE remboursé.

Xavier Vasson félicite le Président et la Trésorière pour cette présentation ainsi que le travail sur la gestion des comptes de la fédération réalisé ces quatre dernières années.

Le Président Marc Palanques regrette l'absence de Régis Osmont, même si ce dernier n'ayant pas payé sa licence de membre du comité directeur ne pouvait prendre part au vote lors de ce comité directeur.

Pour rappel Monsieur Régis Osmont avait affirmé avec force lors d'un précédent Comité Directeur qu'il était FAUX d'indiquer que la fédération était en situation de cessation de paiement au 2 juillet 2016. Le Président regrette que M. Osmont ne puisse réitérer de telles affirmations en présence de M. Oliver notre Commissaire Aux Comptes.

Jean-Baptiste Oliver, le Commissaire Aux Comptes de la Fédération Française de Rugby à XIII prend la parole. Il confirme bien la situation de cessation de paiement au 2 juillet 2016 et précise qu'afin de faire taire ce genre d'allégations, il présentera lors de la prochaine assemblée générale de présentation des comptes un tableau des bilans et de ces analyses depuis le début de son mandat.

Il précise que s'il avait été le commissaire aux comptes en 2016 il aurait déclenché une procédure d'alerte au regard de la situation financière dans laquelle se trouvait la FFR XIII.

Il rappelle que ce qui est important c'est qu'aujourd'hui on a un fond de roulement qui est positif, et que le plus important c'est l'actif circulant. Et aujourd'hui l'actif circulant est positif.





Il remercie également Corine Volant la comptable de la Fédération Française de Rugby à XIII qui a été d'une grande aide dans la réalisation du bilan et du budget.

Jean-Baptiste Oliver confirme au 30 juin 2020 un excédent de 119 432 euros, mettant en exergue les points forts de ce bilan comptable.

Concernant la partie juridique, le registre est à jour.

Concernant le rapport sur les comptes annuels, aucune réserve.

Le commissaire aux comptes quitte la réunion.

Marie Maignot présente à présent le budget prévisionnel pour la saison 2020/2021.

Il y a une fin du partenariat avec Little Marcel au 30 juin 2020, c'est pour cela que cette ligne n'est pas dans le budget prévisionnel de 2020/2021.

Le Budget prévisionnel est de 2 517 208 €.

L'excédent est de 203 569 €

Marie Maignot précise cependant que ce prévisionnel a été calculé sur le mode de gestion actuel de la Gouvernance avec notamment l'abandon de frais des membres du Comité directeur qui représente un montant annuel d'environ 60 000 €.

Xavier Vasson demande pourquoi dans le budget prévisionnel on n'évoque pas le futur Centre National d'Entraînement et de Performance.

Marie Maignot répond que les premières incidences financières du Centre National d'Entraînement et de Performance se feront au 1^{er} septembre 2021 donc cela n'impacte pas le budget de la saison 2020/2021.

Xavier Fabre demande également pourquoi il n'y a pas de ligne dans le budget prévu pour les coupes du monde 2021.

Marie Maignot répond que c'est pareil que pour le Centre National d'Entraînement, le budget s'arrête au 30 juin 2021, la coupe du monde ayant lieu en octobre 2021, cela impactera le budget de la saison 2021/2022.

Matthieu Khedimi ajoute que grâce à la gestion des comptes réalisée, la fédération s'est donnée les moyens pour soutenir la préparation de ces trois équipes qui participeront à la coupe du monde (masculin, féminin et fauteuil).

Les comptes tels qu'ils ont été présentés ce jour sont validés et votés à l'unanimité des membres présents.

Le budget tel qu'il a été présenté ce jour est validé et voté à l'unanimité des membres présents.



3) Discussions sur le maintien et l'organisation de l'Assemblée Générale du 5 décembre 2020

Fabienne Albert, la secrétaire générale expose qu'au vu de la situation sanitaire les assemblées générales financières et électives ne pourront pas se tenir en physique comme d'habitude. Elle expose le vote électronique à distance.

Elle explique que la Direction administrative de la Fédération Française de Rugby à XIII a contacté plusieurs entreprises afin de pouvoir organiser un vote électronique à distance.

Toutes ces entreprises ont indiqué qu'il fallait avoir un fichier à jour et complet des adresses emails et numéros de téléphone de tous les votants, ainsi que des candidats au comité directeur.

Mme Anne Lheuillet responsable administrative de la fédération prend la parole pour manifester toute son inquiétude. En effet, elle informe le CODIR que malgré les nombreuses relances du personnel administratif de la Fédération Française de Rugby à XIII, quantité de clubs n'ont toujours pas répondu pour mettre à jour leur fiche de renseignement et qu'il serait très risqué en l'état de maintenir les Assemblées Générales qui se tiendraient le 5 décembre.

Mme Lheuillet indique qu'afin de réaliser cette mise à jour, les clubs sont actuellement contactés un à un par téléphone.

Au 16 novembre il manque toujours 28 clubs.

Dans ces conditions, Mme Lheuillet indique qu'il serait très risqué de maintenir l'Assemblée Générale à la date du 5 décembre 2020.

Fabienne Albert précise que le comité directeur est pleinement habilité à voter un report des Assemblées Générales.

Anne Lheuillet explique qu'un délai supplémentaire d'une à deux semaines permettrait d'enregistrer les coordonnées de tous les clubs pouvant voter, cela afin que les conditions d'organisation soient optimales

Fabienne Albert propose alors un vote du report des Assemblées Générales, soit au 12 décembre 2020 ou au 19 décembre 2020.

Le report des Assemblée Générales du 5 décembre est approuvé à l'unanimité des membres présent.

12 décembre : 12 voix

19 décembre : 0 voix



Le report des Assemblée Générales au 12 décembre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Fabienne Albert énonce à présent le déroulement des Assemblées Générales du 12 décembre 2020.

- 9h-11h Assemblée Générale financière
- Vote des 3 résolutions.
- 11h30-12h30 : présentation des candidats pour l'élection du Comité Directeur
- 12h30-14h30 : Vote des membres du nouveau Comité Directeur
- 16h00 : Vote du nouveau Président(e) de la Fédération Française de Rugby à XIII

Le Comité directeur donne tout pouvoir au Président afin de préparer et procéder à la convocation des assemblées générales du 12 décembre 2020.

L'organisation des Assemblée Générales au 12 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4) Questions diverses

Marie Maignot propose aux membres du comité directeur de voter le remboursement du prêt garanti par l'Etat à sa date anniversaire.

Les membres présents votent à l'unanimité POUR le remboursement du Prêt Garantie par l'Etat à sa date anniversaire.

L'ordre du jour étant épuisé la secrétaire générale remercie les participants pour leur présence et clôture la séance.

Marc PALANQUES
Président FFRXIII



Fabienne ALBERT
Secrétaire Générale FFRXIII

